

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

MARCHE 2011 AO 2

AMÉNAGEMENT DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE BERWICK
LOT 8 - AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté de Communes du Briançonnais

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

« LES CORDELIERS » - 1 RUE ASPIRANT JAN 05100 BRIANCON

Téléphone : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90

accueil@ccbrianconnais.fr - www.ccbrianconnais.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL La Gapençaise de Chauffage

Tel 04 92 51 35 56

SIRET 387 150 238 00021

ZA La Justice – BP 56 05000 GAP

gapençaise.de.chauffage@wanadoo.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

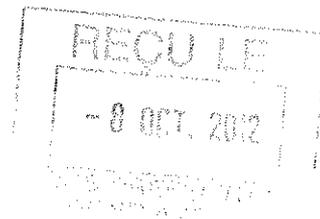
Marché de travaux relatif à l'aménagement de la Pépinière d'entreprises de Berwick

Lot n°7 : Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 28 mars 2012**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 19,6%
- Montant HT : 118 255,53 €
- Montant TTC : 141 433,61 €



D - Objet de l'avenant.

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le CCTP a été établi sur l'hypothèse que les conduits de fumées existant pourraient être réutilisés. En effet leurs parties visibles au départ de la chaudière et sur le toit étaient en acier inox en bon état. Or il s'est avéré en cours de démolition que la partie intérieure n'était pas tubée, et donc pas réutilisable. Au lieu d'un simple ramonage, il faut donc réaliser la totalité du conduit calorifugé sur 14 m. Il en résulte une plus-value de 6 855,40 € HT.

Par ailleurs, l'avenant n°2 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) signé le 6 juillet 2012 contraint la Communauté de Communes à commencer les travaux de la deuxième tranche du Pôle d'innovation économique de Berwick en 2013 et à les achever pour juin 2014. Ces travaux consisteront en la construction d'un bâtiment neuf de 500 m² de plancher.

En raison du concours d'urbanisme lancé par la Commune de Briançon sur l'ensemble des quartiers Berwick et Colaud, l'emplacement de cette 2eme tranche n'a été connu qu'à la fin du mois de juin 2012 : il sera situé à proximité immédiate de la pépinière d'entreprises.

Une étude thermique a été réalisée pour examiner l'intérêt d'une chaufferie commune entre ces deux bâtiments qui auront a priori le même gestionnaire.

Il en ressort une économie d'investissement d'environ 25 000 €, et une économie annuelle de 1 400 € de maintenance.

De plus, cette solution permettra de louer 20 m² d'ateliers supplémentaires dans le futur bâtiment (chaufferie et silo).

Sur la base d'un modificatif au CCTP chauffage initial, un devis faisant état des plus et moins-values a été demandé au titulaire du marché. Ce devis figure en annexe au présent avenant.

L'ensemble chaudière, circuits et régulation ressort à 41 243,40 € HT au lieu de 29 067,80 € HT dans le marché initial, soit un surcoût de 12 175,60 € HT.

Au total, cet avenant entraîne une plus - value de **19 031 € ht**, soit **16 %** du montant initial.

☒ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 19,6%
- Montant HT : 19 031,00 € HT
- Montant TTC : 22 761,08 € TTC

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 137 286,53 € HT
- Montant TTC : 164 194,69 € TTC

☒ Durée du marché : la durée du marché n'est pas modifiée par l'avenant.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Christian CARTIER Gérant de la SARL Gapençaise de Chauffage	Briançon, le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais :

A :, le

Signature

Alain FARDELLA

Président

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)